



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 15386

### Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait que la restitution des sommes consignées dans le cadre de procédures judiciaires s'effectue par l'intermédiaire d'un régisseur d'avance et de recettes. Toutefois, en Alsace et en Moselle cette solution administrative n'existe pas et des délais tout à fait anormaux (parfois plusieurs années) s'écoulent avant que les justiciables puissent récupérer les sommes qu'ils avaient consignées. Il s'agit là d'un dysfonctionnement d'autant plus grave que les lettres de réclamations qui sont adressées n'obtiennent, dans bien des cas, aucune réponse. Elle souhaiterait en conséquence qu'elle lui précise les mesures qu'elle envisage de prendre pour remédier à cette situation.

### Texte de la réponse

Le garde des sceaux fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle envisage, afin de réduire les délais de remboursement des sommes consignées par les justiciables, de créer des régies d'avances et de recettes dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle et d'étendre ainsi la réforme de 1983 mise en place dans les autres départements. Cette réforme a en effet pour objectif d'accélérer les opérations financières et comptables des juridictions en supprimant leur transit par la direction générale des impôts. Une étude est en cours pour mesurer les impacts juridiques et financiers de cette mesure.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15386

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 8 juin 1998, page 3114

**Réponse publiée le :** 17 août 1998, page 4623